

✓ Monsieur le Conseiller fédéral
Ueli Maurer
Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

*Envoi par courriel :
Basel3@sif.admin.ch*

Réf. : 22_COU_5377

Lausanne, le 5 octobre 2022

**Consultation fédérale (CE) Modification de l'ordonnance sur les fonds propres
(Bâle III)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

A la suite de votre courrier du 4 juillet 2022 concernant la consultation susmentionnée, le Gouvernement vaudois vous informe qu'il se prononce favorablement sur le projet de modification de l'ordonnance sur les fonds propres en lien avec le dispositif finalisé de Bâle III, permettant d'instaurer les conditions-cadres pour garantir la sécurité et la solidité du système bancaire suisse à travers une révision systématique et adaptée, et qu'il n'a pas de remarque particulière à émettre pour le surplus.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

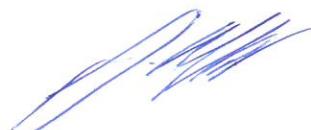
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat

Copies

- Office des affaires extérieures
- Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)